



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 61434

Texte de la question

M. Gaël Yanno attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la nécessité d'étendre à l'ensemble du territoire français l'utilisation de la carte de stationnement pour handicapé délivrée en Nouvelle-Calédonie ou, à défaut, suggère que le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie soit habilité à délivrer la carte européenne de stationnement valable en métropole, sur présentation de la carte délivrée en Nouvelle-Calédonie. En effet, il est impossible pour les titulaires d'une carte de stationnement pour personne handicapée délivrée en Nouvelle-Calédonie d'utiliser cette carte de stationnement en métropole. Cette situation pénalise injustement les Calédoniens handicapés lors de leurs déplacements en métropole. Ceux-ci se voient régulièrement verbalisés alors que la plupart estime, de bonne foi, pouvoir utiliser leurs cartes sur l'ensemble du territoire de la République.

Données clés

Auteur : [M. Gaël Yanno](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61434

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9880

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)